



COMMUNIQUÉ DE PRESSE VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Vendredi 29 mai 2020

Accompagnement des restaurateurs pour la reprise de leur activité : la Ville a décidé la suppression de la perception des droits de voirie pour la totalité de l'année 2020.

A Saint-Maur, les terrasses riment avec convivialité. En 2019, dès les beaux jours, pas moins de 75 restaurateurs avaient obtenu une autorisation de terrasse afin d'accueillir les Saint-Mauriens qui apprécient de boire un verre, déjeuner ou dîner en extérieur.

Suppression des droits de voirie pour les artisans, commerçants et restaurateurs de la ville

Afin de soutenir la reprise de l'activité des artisans, commerçants et restaurateurs saint-mauriens dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, la Ville a décidé la suppression de la perception des droits de voirie (terrasses, chevalets etc.) pour la totalité de l'année 2020. Les demandes sont soumises à autorisation.

Une possibilité d'élargir les terrasses en respect des règles de circulation des piétons et de la tranquillité du voisinage

Suite aux annonces du Premier ministre, Sylvain BERRIOS, maire de Saint-Maur, a demandé aux services municipaux que les restaurateurs puissent augmenter l'espace d'occupation du domaine public pendant la période où le service n'est pas autorisé en salle, sur autorisation, sous réserve de respect des circulations des piétons et de respect strict des horaires d'ouverture et de la tranquillité du voisinage.

Achetons saint-maurien, c'est bien !

Des campagnes de communication pour soutenir les commerçants et restaurateurs saint-mauriens

Dès le 12 mai, une première campagne de communication pour soutenir le commerce saint-maurien a été mise en place sur tout le territoire de Saint-Maur dans l'ensemble du mobilier urbain.

La semaine prochaine, une campagne d'accompagnement à la réouverture des terrasses des cafés et des restaurants sera mise en place. Des restaurateurs saint-mauriens ont été invités à poser dans leur établissement et à prêter leur visage à cette campagne invitant les habitants non seulement à retrouver les terrasses conviviales de Saint-Maur mais également à continuer de déguster les plats des restaurateurs qui proposent depuis le confinement un service des plats de leur carte habituelle en livraison ou à emporter.

« Les Saint-Mauriens aiment les terrasses pour prendre un verre, déjeuner ou dîner entre amis, en famille. Ce sont des lieux de convivialité qui participe au cadre de vie tant apprécié à Saint-Maur. La Ville soutient les artisans, les commerçants, les restaurateurs dans cette période particulière dont les conséquences économiques sont sans précédent. Les accompagner à traverser cette passe difficile, c'est préserver l'identité particulière de notre ville. », déclare Sylvain BERRIOS, maire de Saint-Maur

Contact presse :

Béatrice DÉON, directeur de la communication Ville de Saint-Maur-des-Fossés

01 45 11 65 22 / 06 70 61 01 61 / beatrice.deon@mairie-saint-maur.com